

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 20 ; Nombre de votants : 27

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - Mme ESPIÉ - M. CHAULET - Mme FAUCHÉ - M. GEYRES - Mme PUJO - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - M. GHION - Mme COUDERC - M. BACHELLERIE - M. GARROUSSIA - M. LAVIGNE - Mme MARIE - Mme GHIO - M. RIVIERE.

Excusés donnant pouvoir :

M. CAVALIERE à Mme BRANA
Mme CAZES à M. GARROUSSIA
Mme CONNEFROY à Mme CAUQUIL
M. PAGE à M. GUICHARD
Mme ROSINA à M. CAMAZZOLA
M. FAURE à Mme GHIO
Mme LALANNE à Mme MARIE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire Mme Sophie CAUQUIL.

Objet : Commission Permanente d'Appel d'Offres et Commission de la Commande publique.

Conformément à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles L1414-1 et L1414-2 du Code général des Collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres est compétente pour attribuer les seuls marchés qui sont passés selon une procédure formalisée.

Les marchés passés selon une procédure adaptée en application des articles 28 et 29 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables relevant de l'article 30 ne sont pas attribués par la CAO mais par le pouvoir adjudicateur.

Afin de respecter la réglementation, Mme le Maire propose de créer :

- une Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés publics passés en procédure formalisée.
- une Commission de la Commande publique qui sera consultée pour l'attribution des marchés passés en procédure adaptée.

Mme le Maire propose que soient désignés 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la CAO et 4 membres titulaires et 4 membres suppléants pour la commission de la Commande publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer :

- une Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés publics passés en procédure formalisée.
- une Commission de la Commande publique qui sera consultée pour l'attribution des marchés passés en procédure adaptée.

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Sont désignés à l'unanimité :

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : - Mme Véronique BRANA
- M. Robert CAMAZZOLA
- Mme Isabelle MARIE

Suppléants -M. Gilles GUICHARD
- Mme Gisèle FAUCHÉ
- M. Francis FAURE

Commission de la Commande publique

Titulaires : - Mme Barbara NETO
- Mme Véronique BRANA
- M. Robert CAMAZZOLA
- Mme Isabelle MARIE

Suppléants : - M. Gilles GUICHARD
- M. Serge BACHELLERIE
- Mme Gisèle FAUCHÉ
- M. Francis FAURE

Publié le 02/04/2026
En Préfecture 02/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Le 26 mars 2026

Madame le Maire,
Barbara NETO

